

AVIS D'APPROBATION

**Avis d'approbation du règlement de l'Action collective sur les prix annoncés
au Québec par StockX LLC aux Membres du Groupe**

Entente de règlement approuvée

Cour supérieure du Québec Dossier n° 500-06-001189-220

Des informations détaillées et des mises à jour sont disponibles sur le site Web du règlement à l'adresse suivante : <https://lambertavocats.ca/action-collective-stockx/>

PROCÉDURES

Une proposition de règlement au Québec a été conclue dans le cadre d'une Action collective putative relative à certains prix annoncés aux consommateurs sur les plateformes en ligne de StockX, au cours de la période du 8 janvier 2019 au 3 février 2023.

Le 24 mars 2023, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'Action collective aux fins de règlement seulement.

Le 9 juin 2023, l'Entente de règlement a été approuvée par la Cour.

SUIS-JE UN MEMBRE DU GROUPE DE RÈGLEMENT?

Vous pouvez être un Membre du Groupe de règlement si vous êtes domicilié ou étiez auparavant domicilié au Québec et si vous avez effectué une transaction en utilisant la fonction « Acheter maintenant » sur l'application mobile StockX ou sur le site Web www.stockx.com et que vous avez payé des Frais de traitement et/ou des Frais de livraison entre le 8 janvier 2019 et le 3 février 2023.

QUE PRÉVOIT CE RÈGLEMENT?

En vertu du règlement proposé, un Crédit d'une certaine valeur sera accordé gratuitement par StockX à chaque Membre du Groupe éligible, et ce Crédit sera applicable à un (1) seul achat futur sur les plateformes en ligne de StockX. Les Membres du Groupe éligibles ayant effectué une transaction entre le 8 janvier 2019 et le 3 février 2023, tel que défini par l'Entente de règlement, auront accès à un Crédit d'une valeur de 8 \$CA par Transaction éligible, jusqu'à un maximum de cinq (5) Transactions éligibles pour une valeur totale maximale du Crédit de 40 \$CA. Le Crédit ne sera utilisable qu'une (1) seule fois et ne sera valable et applicable que

pour un (1) seul achat sur une plateforme StockX, à condition que le Membre du Groupe éligible paie le reste du prix d'achat et tous les frais et taxes applicables conformément aux conditions générales de StockX, et en respectant toutes les autres dispositions de celles-ci. Le Crédit sera utilisable par le Membre du Groupe éligible pendant une période de douze (12) mois après réception du Crédit par courriel de l'Administrateur des réclamations responsable de l'administration du Règlement de l'Action collective.

StockX paiera également les Honoraires des Avocats du Groupe, les Frais d'administration et les dépenses, ainsi que tous les frais d'avis requis pour administrer le règlement de l'Action collective.

COMMENT PUIS-JE ACCÉDER À UN CRÉDIT ADMISSIBLE?

Après examen des transactions conclues sur les plateformes en ligne de StockX, l'Administrateur des réclamations confirmera quels utilisateurs de StockX sont des Membres éligibles du Groupe et la valeur du Crédit auquel ils ont droit, le tout conformément à l'Entente de règlement.

Les Membres éligibles du groupe recevront automatiquement par courriel, un Code d'activation permettant au Membre éligible du Groupe d'activer le Crédit à usage unique afin qu'il puisse être appliqué à un achat futur sur une plateforme en ligne StockX conformément aux modalités de l'Entente de règlement.

COMMENT PUIS-JE OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS?

L'Entente de règlement et des informations plus détaillées, y compris les jugements pertinents, sont disponibles sur le site Web du règlement à l'adresse <https://lambertavocats.ca/action-collective-stockx/>.

QUI REPRÉSENTE LES MEMBRES DU GROUPE DE RÈGLEMENT?

LAMBERT AVOCATS
1111, rue Saint Urbain, bureau 204
Montréal, Québec, H2Z 1Y6
www.lambertavocats.ca

QUI EST L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS?

MNP Ltd c/o Rick Anderson
1500, 640 - 5th Avenue SW
Calgary, AB, T2P 3G4

Veuillez noter qu'en cas de divergence entre les termes de cet Avis et l'Entente de règlement, les termes de l'Entente de règlement prévaudront. Tout terme non défini dans le présent Avis d'approbation du règlement aura la signification qui lui est attribuée dans l'Entente de règlement.

La publication de cet Avis a été ordonnée par la Cour supérieure du Québec.